



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 mai 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 30 mai 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [2693 \(2023\)](#) adoptée le 27 juillet 2023, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 août 2024 le mandat du Groupe d'experts sur la République centrafricaine et m'a demandé de prendre les dispositions administratives nécessaires à cet effet.

En conséquence, je vous informe qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, j'ai nommé l'experte suivante :

M<sup>me</sup> Fiona Mangan, ressources naturelles et questions financières (Irlande)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres

